

Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un bâtiment scolaire de type 4 à Uccle.

La CIME Conductive
Avenue paul Stroobant, 41 à 43
B-1180 Uccle

Note d'intention



LE SITE

Le site se situe sur la commune d'Uccle. Le lieu d'intervention est indiqué par le PRAS comme **zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public**.



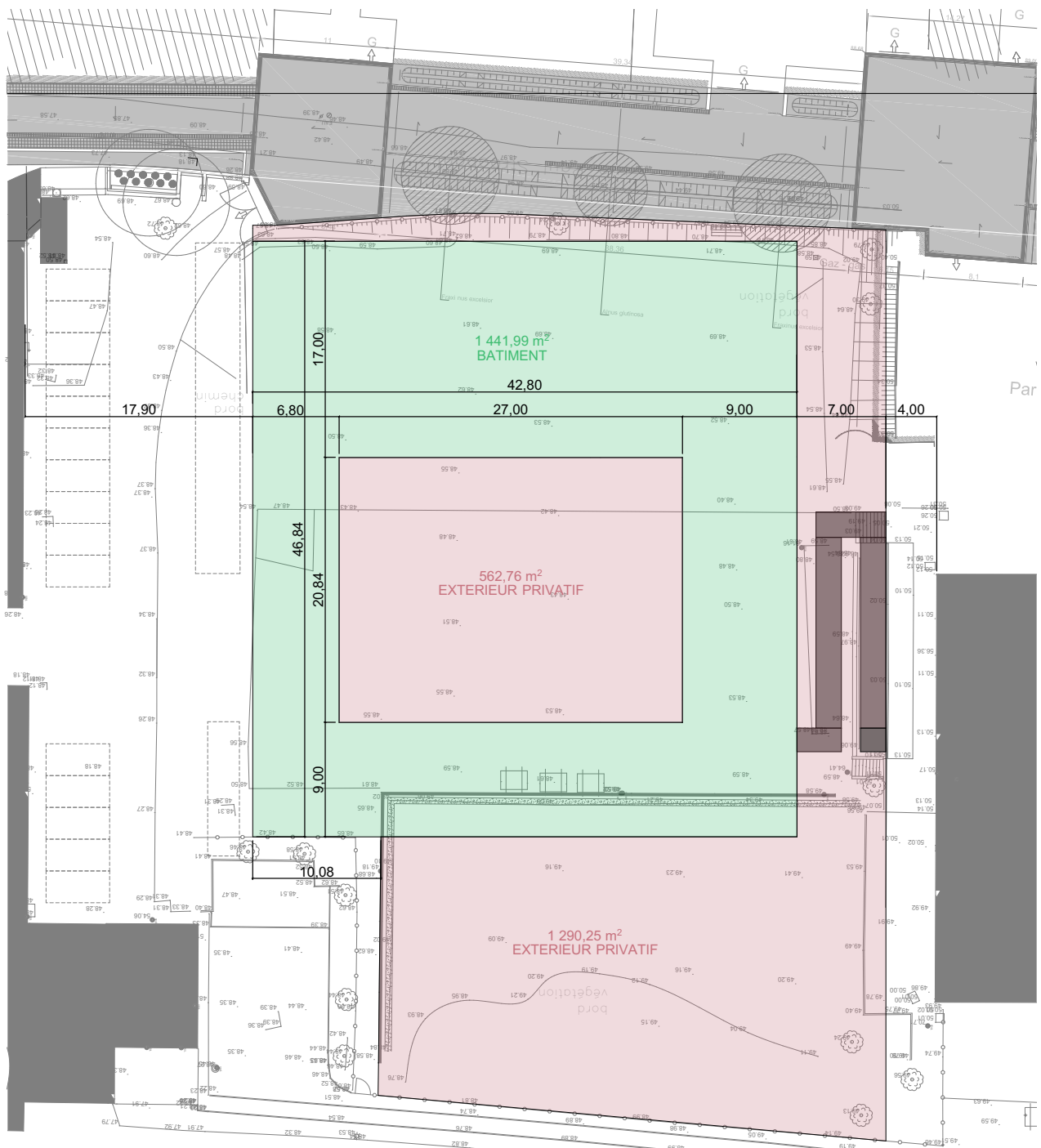
Il est intégré dans une parcelle communale entre la salle de sport Stroobant, un centre récréatif pour le 3ème âge et des locaux occupé actuellement par les scouts.



La parcelle communale s'étend sur 24 294m² et la parcelle d'intervention occupe 3295m² .

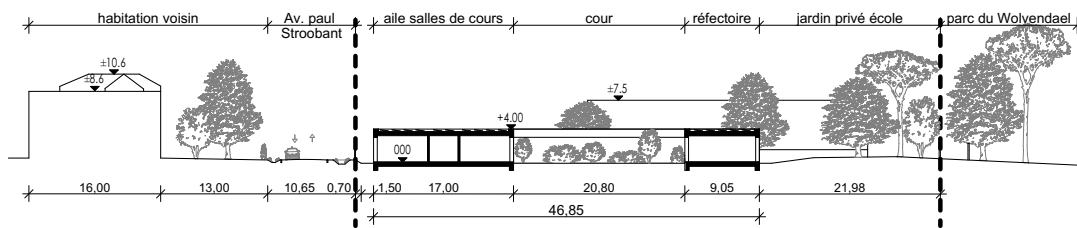
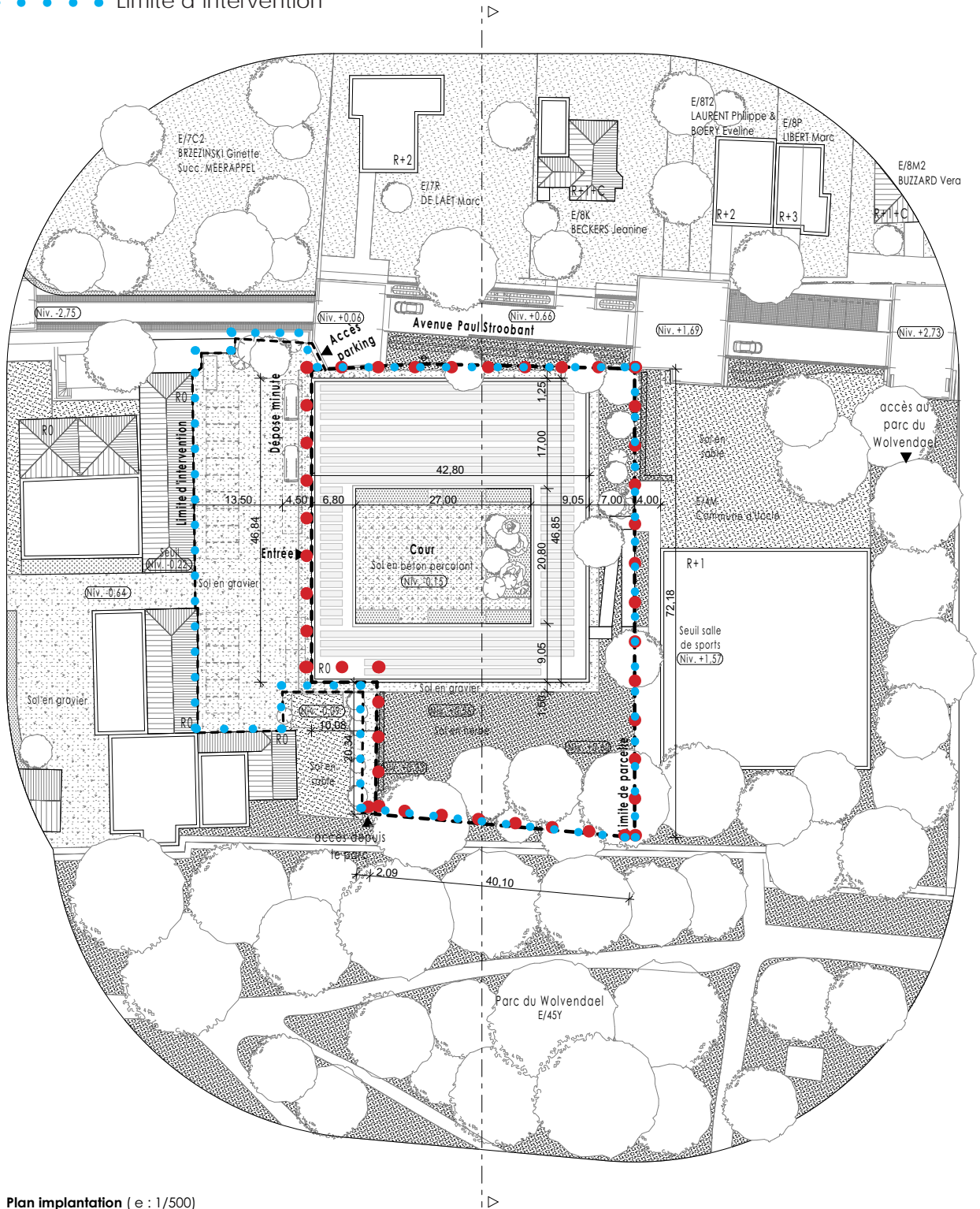
Le bâtiment de l'école se développe sur une surface de 2004 m² dont 1300m² pour le bâtiment fermé, 141m² de préau et 563 et de cour et zones plantées. A part, 1290,25m² sont dédiés à un jardin privé et aux abords.

Un parking sera réalisé par le maître de l'ouvrage entre la parcelle de l'emphytéose et le centre récréatif du 3ème âge + locaux scouts. Ce parking appartiendra donc à la commune et l'école aura une servitude pour l'usage des places de stationnement pendant les heures scolaires ainsi que pour implanter en sous-terre une partie du réseau d'égouttage et le bassin d'orage.



● ● ● ● ● Limite parcelle emphytéose

● ● ● ● ● Limite d'intervention



LE PROJET

PARTI GENERAL :

Le projet consiste en la création d'une nouvelle école secondaire de type 4 qui sera appelé La CIME Conductive. L'école créée doit pouvoir accueillir jusqu'à 50 élèves et 35 professionnels de catégories différentes. En plus des locaux liés à l'enseignement, au centre de jour et des fonctions administratives, le programme demande l'implantation d'un réfectoire qui puisse servir de salle polyvalente, et dont la commune pourrait faire usage pour des événements ou comme cafétéria pour le parc, en-dehors des heures scolaire.

Le projet vise à :

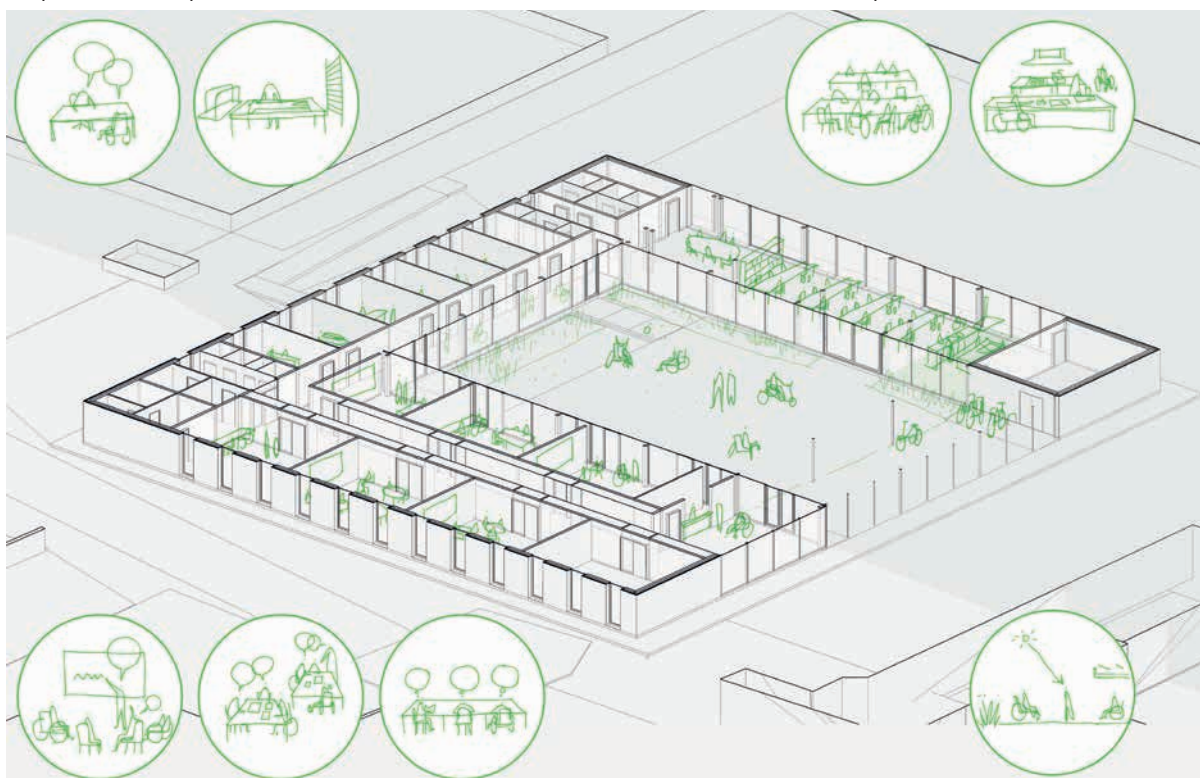
- Construire en partie sur l'empreinte de l'ancien bâtiment de l'école qui existait sur ce site, un nouvel édifice permettant d'accueillir jusqu'à 50 élèves de secondaire dans les meilleures conditions possibles ainsi que jusqu'à 35 professionnels.

- L'édifice sera de plein pied, afin de fluidifier un maximum la circulation des enfants à mobilité réduite, tous les espaces seront accessibles aux PMR.

- Offrir des espaces intérieurs de qualité, le plus polyvalents possible afin de savoir évoluer dans le temps et avec un maximum de lumière naturelle.

- Offrir des espaces extérieurs de qualité. La forme du bâtiment lui permet d'héberger dans son intérieur une cour de récréation sécurisée, adéquate aux groupes scolaire et avec une partie de préau. Le réfectoire s'ouvre vers un jardin privatif avec un potager collectif, mitoyen au parc Du Wolfendael.

- Favoriser une synergie sociale : en profitant de son contexte et en mettant en valeur la proximité de « la petite école dans la prairie », du Centré Récréatif du 3ème Age et du parc du Wolfendael. L'école sera mise à disposition en partie à la commune en dehors des heures de cours pour des activités diverses.



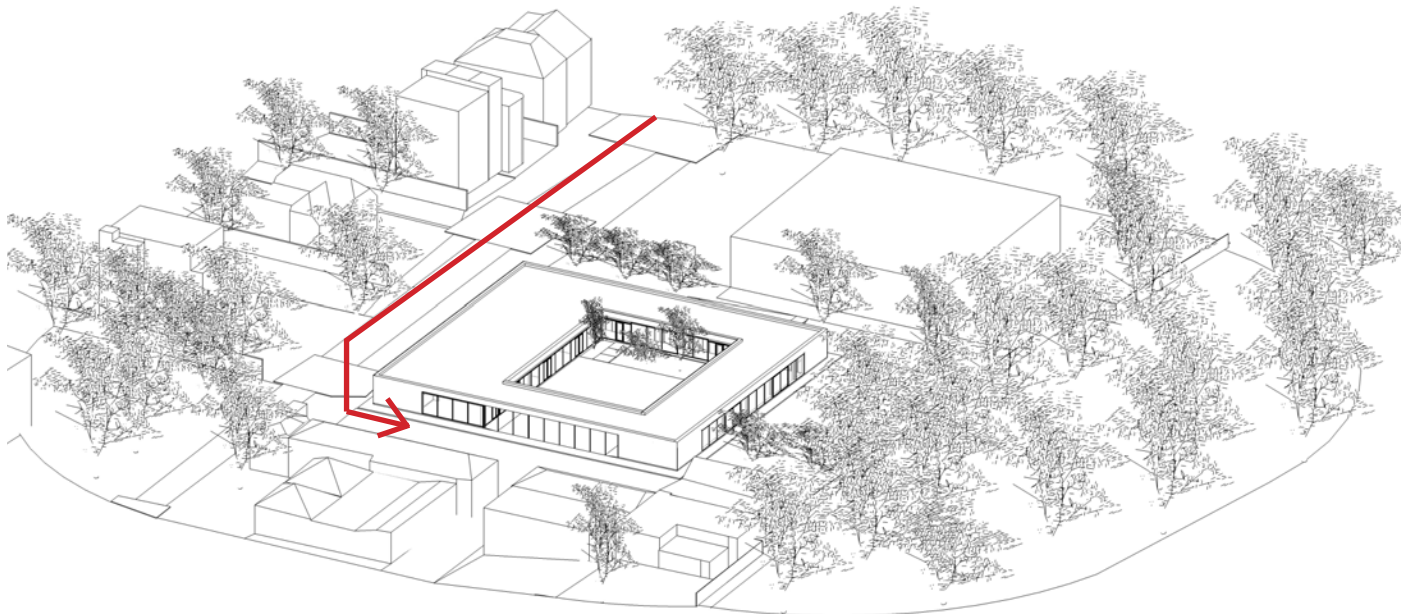
ACCES AU SITE :

L'Avenue Paul Stroobant est une rue étroite, sans issue, et sans trottoir au niveau de la parcelle, c'est pour cela qu'il est nécessaire de créer un espace de stationnement à l'intérieur du site afin d'éviter des importants problèmes de circulation au heures de pointe. Cet espace de stationnement ne sera pas privatif, il s'agit d'un terrain communal pour lequel l'école aura une servitude, le parking sera aménagé par l'école et sera partagé avec les usagers des autres bâtiments de la parcelle communale.

Une barrière pourrait être mise en place à l'entrée pour éviter que des voitures externes au site bloquent ces places. (A convenir avec la commune).

D'autre part comme la plus part des élèves arriveront en minibus et que leur mobilité est réduite, un espace dépose minute est mis en place devant la porte d'entrée.

Pour faciliter l'accès au terrain pendant le chantier le muret à rue sera démoli puis remplacer plus tard par un espace planté et la nouvelle barrière.



IMPLANTATION :

Il y avait une école sur cette même parcelle qui fut démolie aux alentours de l'année 2008, la nouvelle école va s'implanter principalement sur la trace de cet ancien bâtiment.

En outre, en vue de perturber le moins possible les rapports existants avec les parcelles et bâtiments voisins, le nouveau bâtiment sera implanté à une distance raisonnable des éléments suivants :

- Distancé de la salle des sports de 11 m,
- Distancé des locaux des scouts par la création d'un espace de stationnement,
- Distancé du parc du Wolvendael par le jardin planté

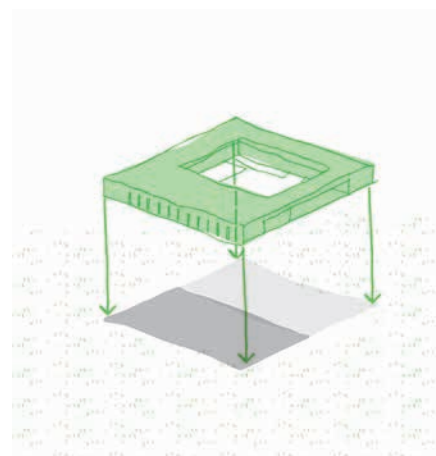
Cette position permettra au bâtiment de :

- S'articuler en 3 barres + le préau.
- Respecter au mieux les rapports déjà existant avec le voisinage, grâce à sa faible hauteur.
- S'intégrer avec son entourage.
- Favoriser une synergie entre les différents occupants du site et leur entourage.



..... Cour ancienne école

----- Bâtiment ancienne école



BATIMENT DANS SON CONTEXTE :

Comme évoqué précédemment, le projet essaye de respecter un maximum la situation existante et de perturber le moins possible les équilibres établis entre les bâtiments communaux du site, le parc du Wolvendael et ses voisins directs.

La situation particulière des élèves à mobilité réduite, et la possibilité offerte par les dimensions du terrain, nous mènent à développer la totalité du programme de plein pied afin de faciliter les circulations et éviter les files d'attente qui seraient créées devant les ascenseurs. De plus la faible hauteur du bâtiment favorisera son intégration et permettra au voisinage de conserver un maximum les vues vers le parc.

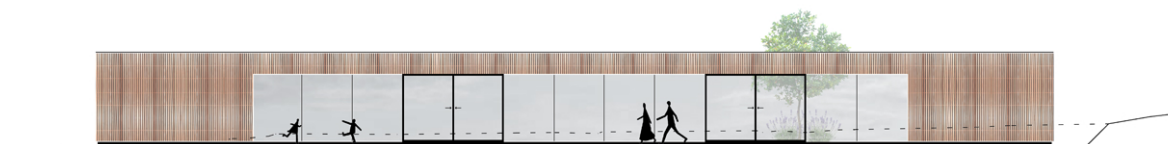
Vue l'importance de la végétation dans le quartier, les arbres existant seront respectés, seuls des arbustes seront supprimés. Le projet développera un espace vert à l'intérieur de la cour et aura un espace jardin avec un potager face au parc.

La toiture plate sera entièrement recouverte par des panneaux solaires.

Le choix des matériaux (une structure légère en CLT et un bardage en bois) permet de concrétiser les intentions architecturales et d'intégrer le bâtiment dans son contexte, au bord du Parc du Wolvendael.



Elevation Nord Est



Elevation Sud Ouest



Elevation Nord Ouest



Elevation Sud Est

PROGRAMME :

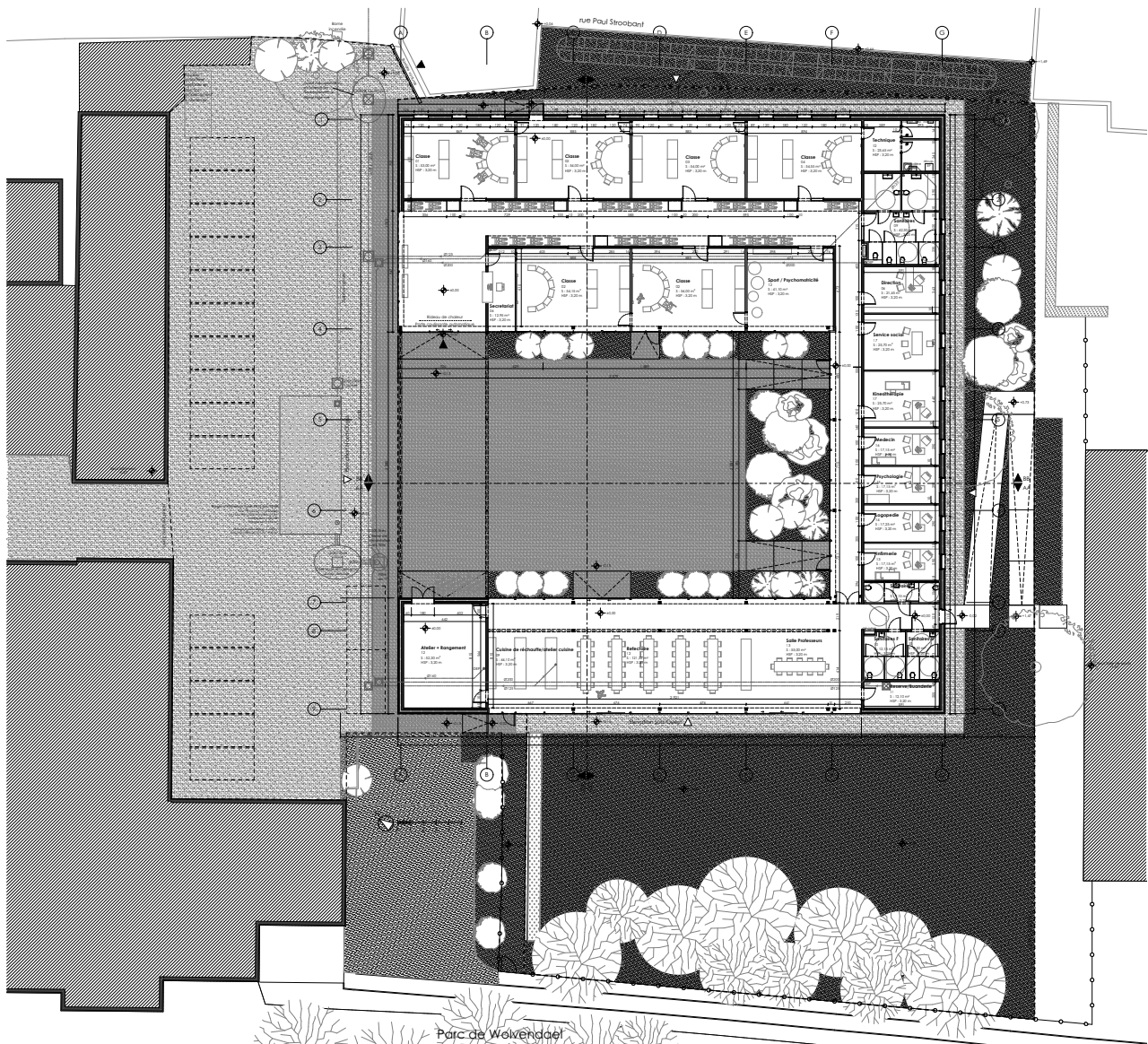
La totalité du programme se développe sur un seul niveau, et nous avons essayé de le distribuer de la manière la plus efficace et rationnelle possible en termes d'usages et circulations.

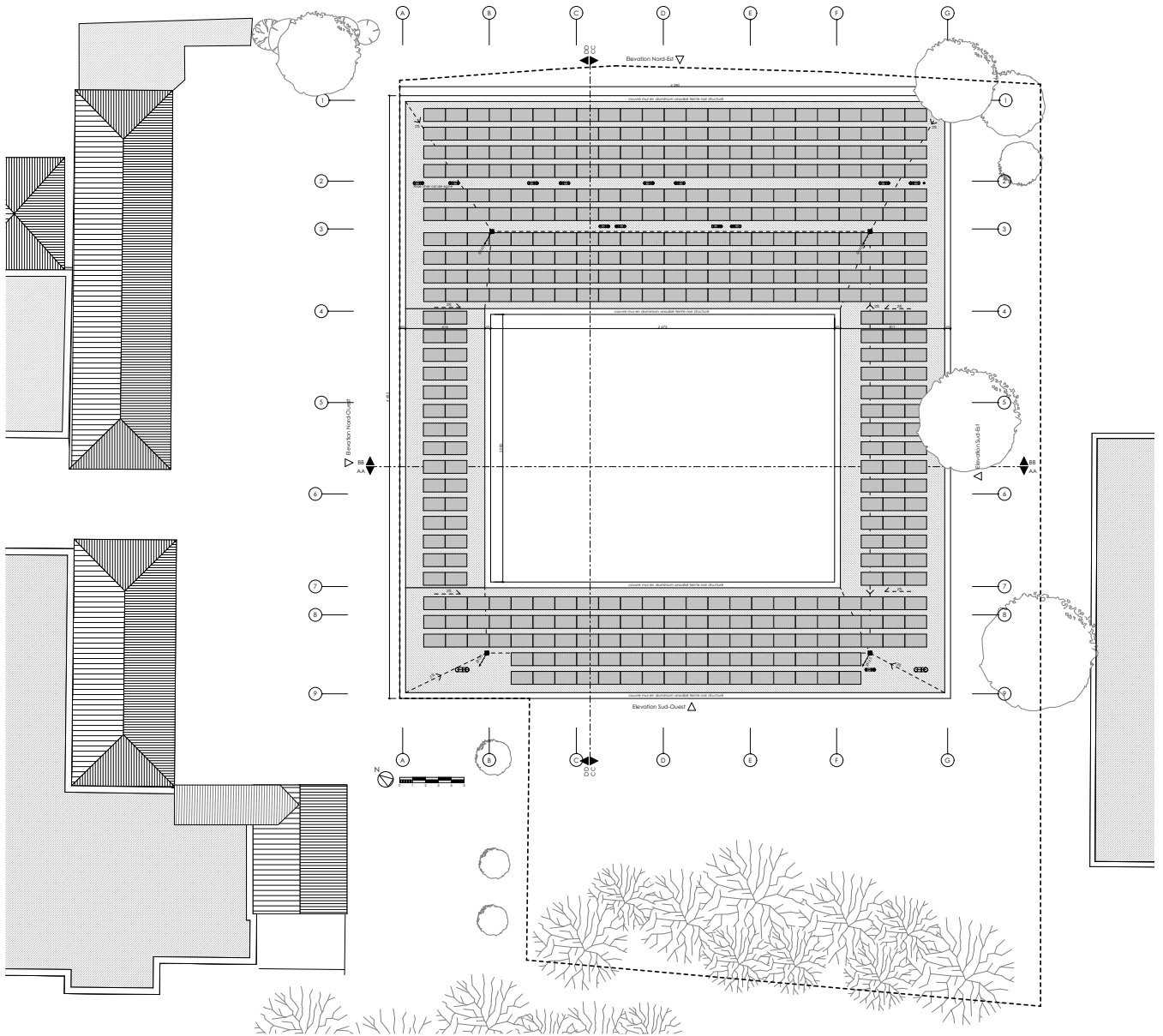
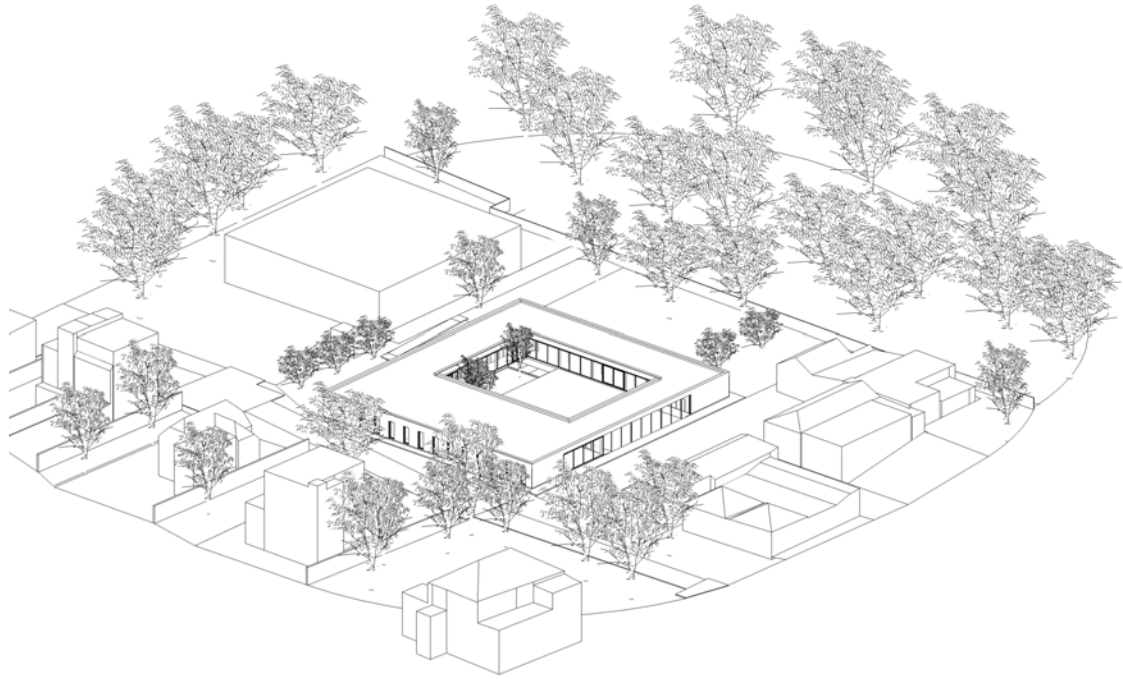
- Aile parallèle à la rue: comprend le secrétariat, les 6 salles de cour et la salle de psychomotricité. Ces espaces s'ouvrent vers la rue avec des fenêtres verticales suivant un rythme continue et sont en grande partie vitrés du côté de la cour intérieure.

- Aile parallèle à la Salle Stroobant: comprend les espaces techniques, sanitaires et bureaux. Ces espaces ont aussi des ouvertures verticales selon les nécessités des différents locaux.

- Aile parallèle au parc: Comprend le réfectoire, la cuisine et la salle des professeurs, formant un espace polyvalent, entièrement vitré, qui s'ouvre vers le parc du Wolvendael et vers la cour en offrant des vues traversantes. Cherchant à favoriser les relations entre les étudiants, les personnes du centre récréatif du 3ème âge et les passants.

- Au cœur du bâtiment: la cour, un espace minéral percolant et végétal en relation visual avec l'accès principal, le secrétariat, quelques salle de cour, le réfectoire et par transparence le jardin et le parc.





MATERIAUX :

- BARDAGE

Bardage en bois en pose verticale ajourée.

Nous proposons l'emploi de mélèze de Sibérie.

Le bois recevra un traitement ignifuge dans un autoclave afin d'atteindre la classe de réaction au feu BS2d0

- TOITURE

Panneaux photovoltaïques.

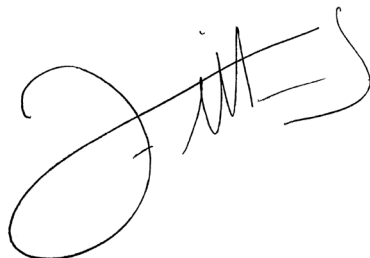
- MENUISERIES EXTERIEURES

Châssis aluminium, vitrage haute performance de manière à atteindre les performances PEB, couleur noir structurée.

- STRUCTURE

Structure en bois massif.

Fabian GILLARD
Demandeur



Renaud VAN ESPEN
Architecte

